



LA DIRECTION LIQUIDE LES L.A.E. (LIEUX D'ACCUEIL ÉDUCATIF DE L'ACTION SOCIALE)

Le 28 octobre dernier, se tenait une réunion exceptionnelle de la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (CoFASS). L'ordre du jour concernait le devenir de l'offre éducative à disposition des cheminots et de leurs enfants.

La CoFASS est chargée d'examiner la gestion et le fonctionnement des activités sanitaires et sociales de l'entreprise.

Elle est composée des représentants de la direction d'une part et des représentants des cheminots d'autre part.

Cette réunion de la CoFASS faisait suite aux 4 mois de travail des représentants des cheminots sur l'évolution de l'offre éducative permettant de parfaire la réponse aux besoins des cheminots.

Lors de ces travaux, la direction SNCF s'est adjoint les services d'un cabinet de conseil extérieur, financés par le FASS à hauteur de 120 000 euros.

Les LAE sont des lieux d'accueil éducatif destinés aux enfants de 6 à 17 ans (dérogation possible au-delà de 17 ans). Ils ont pour but un accompagnement éducatif, scolaire et social du jeune.

Depuis plusieurs années, la fréquentation des 5 LAE (Lille, Bischheim, Montlignon, Dijon et Brétigny) est en recul (34 enfants en 2020 pour une capacité de 66).

La CGT attribue ce recul principalement à l'éloignement géographique et à l'absence de communication large auprès des cheminots sur cette prestation.

La direction SNCF préfère considérer que ces structures n'attirent plus les cheminots et ce, pour mieux pouvoir justifier leur fermeture définitive.

Pour la CGT, les réflexions engagées devaient permettre d'améliorer l'offre éducative avec ou sans hébergement, d'augmenter le nombre de structures d'hébergement (9 réparties sur l'ensemble du territoire) pour une meilleure proximité et d'élargir le champ d'intervention de ces structures vers d'autres publics tels que les enfants de cheminots poursuivant leurs études hors région et l'accompagnement des parents.

Malgré les travaux et les fonds engagés dans la réflexion sur un projet de développement de l'offre, avec et sans hébergement, les documents préparatoires à la réunion de la CoFASS faisaient apparaître le projet de fermeture des cinq Lieux d'Accueil Educatif (LAE).



Sous l'impulsion de la CGT, les représentants des bénéficiaires ont porté une déclaration liminaire unitaire, afin de signifier notre plus ferme désapprobation quant à cette nouvelle attaque sur les droits des cheminots.

Une résolution, préparée unitairement par les organisations syndicales, a été soumise au vote afin d'obtenir de la DRH du GPU une véritable négociation sur la nouvelle offre éducative et la relance de l'activité des LAE (Lieux d'Accueil Educatif) par l'attractivité en prenant en compte les propositions des représentants des bénéficiaires à la CoFASS.

Contre toute attente, les représentants de la direction ont voté l'abstention, motivant ainsi leur désaccord sur l'arbitrage du GPU.

Après la vente de nos EHPAD avec leurs résidents à une association à but très lucratif, ce positionnement marque la fébrilité d'une direction d'OPTIM'SERVICES et de l'Action Sociale qui ne semble pas assumer le rôle de liquidateur que lui confère le GPU.

Pour la CGT, les excédents cumulés du FASS (27 millions d'euros) doivent être consacrés à l'amélioration de la réponse aux besoins des cheminots, pas à l'accompagnement de la casse sociale et des projets et restructurations décidés par le patronat à la tête de l'entreprise.

La CGT exige le maintien des 5 LAE et le lancement d'une expérimentation reprenant les propositions partagées par les représentants des bénéficiaires en COFASS.

Pour l'heure, le président s'est juste engagé à transmettre la résolution au DRH du GPU et à faire une réponse écrite aux demandes formulées par les organisations syndicales dans la déclaration liminaire unitaire.

La CGT ne lâchera rien et entend continuer à revendiquer le maintien et l'amélioration des droits des cheminots et agira dans l'unité la plus large possible.